

b) La Confédération avec le Canada.

Le résultat du vote à date d'après la communication officielle que le Gouverneur de Terre-Neuve en a faite au Gouvernement canadien, s'établit ainsi:

Sur 176,000 inscrits, 77,869 ont voté pour la Confédération et 71,464 pour le gouvernement responsable. La majorité totale, à ce jour s'établit donc à plus de 6,400. On calcule qu'il reste encore 500 votes à compter, mais il n'y a pas là de quoi modifier sensiblement le résultat du scrutin. Il semble d'autre part que près de 85 p. 100 des électeurs inscrits ont exercé leur droit de veto.

Il ressort nettement de ces chiffres que la majorité du très grand nombre d'électeurs qui se sont prononcés a voté en faveur de la Confédération. Il semble donc que le résultat du plébiscite est favorable "nettement et d'une façon excluant la possibilité du moindre doute" à l'union entre les deux pays. Ce résultat a été obtenu sans que la moindre influence ou la moindre pression fussent exercées par le Canada.

Le Gouvernement accueille avec faveur, comme sans doute aussi le peuple canadien, le résultat du plébiscite. Nous nous sommes assurés que de son côté le Gouvernement du Royaume-Uni qui est actuellement responsable de l'administration de Terre-Neuve selon la loi Royaume-Uni - Terre-Neuve de 1933, en raison du résultat du referendum est en accord avec l'entrée de Terre-Neuve. L'union lorsque réalisée scellera en termes constitutionnels l'association intime et fraternelle qui a existé plusieurs années entre nos deux pays, en temps de guerre comme en temps de paix.

Le Gouvernement canadien consulte actuellement le Gouvernement de Terre-Neuve et celui du Royaume-Uni en vue d'élaborer un mécanisme constitutionnel propre à donner une suite pratique à la décision prise par le peuple de Terre-Neuve. Le Gouvernement sera également heureux de recevoir sous le plus bref délai possible des représentants autorisés de Terre-Neuve afin de négocier les conditions de l'union sur la base énoncée dans ma lettre du 29 octobre 1947 au Gouverneur de Terre-Neuve ainsi que dans le document qui l'accompagnait. Durant les négociations, toute question particulière qui pourrait surgir en rapport avec l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération recevra, j'en suis assuré, une attention très soignée. Avant que ne soient prises des mesures définitives, le Gouvernement recommandera à l'approbation du Parlement canadien l'accord qui résultera des pourparlers. A ce propos, je rappellerai les paroles que je prononçais à la Chambre des communes le 23 juin 1947: "Il va sans dire que le Canada ne prendra aucune décision définitive sans l'approbation du Parlement.